

35^{ème} jour de confinement

La Rochelle :
point de situation régulier COVID19
pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS
lundi 20 avril 2020

Les réflexions menées au sein du Conseil COVID et la réactivité des collectivités permet aujourd'hui à La Rochelle de prendre un certain nombre de mesures avant même la période de déconfinement annoncée à partir du 11 mai.

A partir de jeudi 23 avril, l'accès aux cimetières sera rouvert mardi et jeudi de 9 heures à 11 heures à Saint-Eloi, de 9h30 à 11h30 à La Rossignollette et de 10 heures à 12 heures à Mireuil. Les cimetières de Saint-Maurice et de Laleu ouvriront de 9h15 à 11h45 uniquement sur rendez-vous téléphonique au 05 46 51 11 60.

Dans l'agglomération, cinq déchèteries seront remises en service pour les particuliers : Rompsay, Sainte-Soulle et Châtelailon-Plage dès mardi 21 avril et qui ne prendront pas de mobilier, de textile et d'huile alimentaire, et Aytré et Puilboreau pour les déchets verts uniquement à partir de mercredi 22 avril, du mardi au samedi de 9h15 à 11h45 et de 14h15 à 17h45.

Afin de respecter des conditions de sécurité sanitaires strictes l'entrée sera limitée à quelques véhicules par site. Les agents des déchèteries ne pourront venir en aide aux usagers et aucun prêt de matériel ne pourra avoir lieu.

La réouverture des déchèteries est très attendue, aussi la Communauté d'Agglomération rappelle que les mesures de distance et les gestes barrière doivent impérativement être respectés. Elle demande aux habitants de faire preuve de patience et de compréhension, surtout dans les premiers jours où une forte fréquentation est pressentie.